

Réunion des présidents de club
Activités cyclistes du 20 juin 2017

Présents : Véronique DUBOIS, Christian BERTRAND, Jean-Noël LORILLOT, Marcelin CUNIERE, Yves SACLIER, Michel POULET, Didier TOURRAUD, Bernard ROY

Excusés : Michel CARVOYEUR, Bernard MARTIN, Cédric REBOULEAU,

Participe aux travaux : Fabrice SAUVEGRAIN

Ordre du jour :

- Bilan de la saison 2016/2017
- Engagement aux championnats nationaux
- Outils de communication
- Déclaration des places
- Règlement départemental
- Challenge
- Annexe (proposition de modification du règlement départemental 2017/2018)

1. Bilan de la saison 2016/2017

- Bernard MARTIN (JGSN) : pas de remarque
- Christian BERTRAND (ASPTT) : Depuis que la commission a été relancé, beaucoup de remarques sur chaque course mais peu de volontaires pour développer l'activité. L'attribution des cartons dans les bonnes catégories a été mise à jour. Il faut clarifier la catégorisation des cartons pour les féminines. Il est rappelé que chaque féminine doit choisir en début de saison la catégorie pour laquelle elle souhaite courir pour la saison.
Il faudrait réfléchir aux critères pour évaluer la supériorité manifeste.
Il y a encore un gros déséquilibre dans les catégories malgré plusieurs tentatives de mettre en place des points de règlement pour résoudre ce problème.
Beaucoup de coureurs ne déclarent pas leurs résultats.
Une grosse méconnaissance des règlements.
- Marcelin CUNIERE (CLA Sauvigny) : un renouveau de coureurs dans les clubs et sur les épreuves. Il faudrait donner une place plus importante aux jeunes sur nos épreuves.
- Véronique DUBOIS (AS Fourchambault) : pas de remarque
- Michel POULET (Cyclo sport Marzy) : grand décalage entre le nombre de cartes délivrées et le nombre de coureurs sur chaque épreuve.
- Jean-Noël LORILLOT (CC Corbigeois) : 3 épreuves cette année avec 50 participants sur chaque.
- Yves SACLIER (VC Clamecy) : pas de remarque
M. SCHUTZ en Côte d'Or semble être suspendu de licence ?
- Le reversement de 0,50€ par engagé à l'UFOLEP est un droit d'engagement et non un financement des récompenses du challenge.

Proposition :

Les thématiques qui posent problème sont :

- Déséquilibre du nombre de coureurs par catégorie
- Supériorité manifeste et rétrogradation
- Déclaration des résultats
- Différence entre le nombre de cartes délivrées et le nombre de participants aux épreuves

Le délégué propose de rencontrer, en début de saison, les dirigeants de tous les clubs pour aborder les thématiques qui posent problème et pour avoir leur avis sur notre championnat.

2. Engagement aux championnats nationaux

Le référent de l'activité est en charge des engagements au championnat national. Les coureurs souhaitant s'engager doivent lui fournir les éléments avant la date limite.

3. Outils de communication

- <http://www.ufolep-cyclisme.org> : l'ensemble des courses au calendrier départemental ont été enregistrées sur le site de la commission nationale Activités cyclistes.
- Application Activ'Bike : l'UFOLEP national a développé une application à destination de l'activité.

Ces deux outils permettent aux coureurs de s'engager aux épreuves. Il semble intéressant d'en faire la promotion auprès des adhérents.

4. Déclaration des places

Il est rappelé que tout licencié qui réalise une place dans les 5 premiers lors d'une épreuve UFOLEP doit la déclarer dans les 5 jours sur le site de l'UFOLEP 58/Activités cyclistes/Résultats cyclospor/Communiquer vos résultats

Tout coureur qui aura omis de déclarer son résultat aura une pénalité de 10 points.

5. Règlement départemental

Proposition de modification du règlement départemental pour la saison 2017/2018 (applicable au 1^{er} septembre 2017) en annexe.

6. Challenge

Le principe de challenge est à conserver si quelqu'un veut bien se charger de son suivi. Il est proposé de réunir un groupe de volontaires en début de saison pour faire des propositions.

Prochaine réunion, 1^{ère} semaine de décembre.

Annexe

Règlement Départemental Activités Cyclistes UFOLEP Nièvre

Le présent règlement a été rédigé par la Commission Technique Départementale des activités cyclistes de la Nièvre afin de préciser et compléter le règlement cycloport UFOLEP. Tout point non traité par le présent règlement est réputé régi par le règlement national.

SOMMAIRE

1. Commission technique départementale (CTD)	3
2. Rappel.....	3
3. Définition	4
4. Tenue et règlement.....	4
5. Carte cycloportive.....	4
6. Calendrier	4
7. Demande de rétrogradation	5
8. Tarif d'engagement	5
9. Condition d'accès au championnat régional sur route.....	5
10. Conditions d'accès au championnat national sur route.....	5

1. Commission technique départementale (CTD)

Les membres de la CTD sont le trait d'union entre le comité directeur, la commission sportive et les sportifs. Ils sont les interlocuteurs privilégiés en cas de questionnement sur le fonctionnement ou le règlement de l'activité.

La CTD est composée :

- Coordinateur
- Secrétaire
- Référent route et CLM
- Référent VTT et cyclocross
- Référent suivi des coureurs
- Référent Challenge :

Chaque référent d'activité route, CLM, VTT et cyclocross est chargé de l'attribution des cartons et des engagements aux compétitions régionales et nationales.

2. Rappel

Semblables aux courses cyclistes par leur organisation, les compétitions cycloportives UFOLEP en diffèrent par l'état d'esprit des participants et la philosophie qui les animent.

3. Définition

Une "épreuve" est une compétition dotée de prix en nature. Les prix et primes en espèces sont strictement interdits dans la fédération UFOLEP. Il ne peut donc être organisé de courses sous l'égide de l'UFOLEP.

4. Tenue et règlement

Le cycloportif se doit de conserver une tenue décente. Par sa conduite et ses attitudes, le cycloportif donne aux gens l'occasion de juger le sport qu'il pratique et la fédération à laquelle il appartient.

Le port du casque rigide est obligatoire lors des compétitions, mais également en préambule de celle-ci (reconnaissance du circuit).

Pour retirer son dossard, (qui sera fourni sans épingle) chaque participant devra déposer à la table de contrôle sa licence et sa carte cycloportive UFOLEP.

5. Carte cycloportive

Tout licencié UFOLEP qui sollicite une carte de compétition reconnaît connaître le règlement de son activité.

La carte cycloportive est obligatoire pour la pratique de l'activité à l'UFOLEP. Elle est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre. Toute demande, pour un ancien ou un nouvel adhérent, doit être faite à l'aide du document spécifique (téléchargeable sur www.ufolep58.org) et doit être adressée **au référent de l'activité**. ~~Membre de la CTD responsable « Communication, suivi des coureurs, carte cycloportive ».~~

~~Les responsables des clubs ayant la charge des demandes de cartes (Route, VTT et Cyclocross) doivent les faire par lots. Les demandes de cartes seront traitées en une seule fois et seront disponibles soit au siège de l'UFOLEP soit seront envoyées en une seule fois au correspondant du club.~~

~~Afin de faciliter les demandes de carte cycloportive, les demandes collectives doivent être transmises avant :~~

- ~~• le 1/12 (VTT)~~
- ~~• le 1/02 (Route)~~
- ~~• le 21/08 (cyclocross)~~

~~« Essayons d'être rigoureux et n'ayons à traiter hors des demandes groupées que les prises de licences et cartes en cours de saison. »~~

6. Calendrier

Pour qu'une épreuve apparaisse au calendrier départemental, le club organisateur doit être présent à la commission prévue à cet effet.

7. Demande de rétrogradation

Un cycloportif n'ayant pas obtenu de résultats satisfaisants pourra, après justification, demander par écrit à la commission technique départementale une descente dans la catégorie inférieure.

Une descente de catégorie ne pourra être acceptée et prononcée par la commission technique départementale de rétrogradation qu'après la participation à trois épreuves dans cette catégorie.

Procédure :

- Utiliser la fiche « Demande de rétrogradation » propre à la Nièvre qui se trouve sur le site www.ufolep58.org ou sur demande au comité départemental
- Adresser la fiche au **Comité départemental référent route**
- ~~• la demande sera examinée par :~~
- ~~• le référent route~~
- ~~• le référent chargé du suivi des coureurs~~
- ~~• le coordinateur~~
- Le référent route adresse la décision au responsable du club d'appartenance de l'adhérent **avec le nouveau carton**
- Un tableau récapitulatif sera en ligne sur le site www.ufolep58.org et mis à jour mensuellement

Un cycloportif rétrogradé dans la catégorie inférieure, repart avec un capital de 20 points.

8. Tarif d'engagement

Le montant de l'engagement pour les épreuves de cycloport est fixé à :

- A l'avance : 5 €
- Sur place : 8 €

9. Condition d'accès au championnat régional sur route

- **Avoir participé à l'épreuve qualificative départementale (ou d'un autre département en cas de dérogation faite en amont par le comité UFOLEP)**

10. Conditions d'accès au championnat national sur route

- Inscription transmise dans les délais au référent de la discipline (Route, VTT ou cyclocross)
- Avoir participé aux épreuves qualificatives (départementale et régionale)
- **Avoir participé (dans tous les sens du terme et non exclusivement comme compétiteur) à au moins 5 épreuves UFOLEP (hors épreuves qualificatives) dont 3 dans le département de la Nièvre.**

Le rang d'inscription sera déterminé en fonction du classement au championnat départemental.